Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel 1998-1999

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
Courrier électronique : info@ceec.gouv.qc.ca
Adresse Internet : http://www.ceec.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-18184-4
ISSN : 1201-1495
© Gouvernement du Québec, 1999

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

100-04670/

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 1998-1999.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation,

François Legault

Québec, novembre 1999

Monsieur François Legault
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 1998-1999.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer

Québec, novembre 1999

Table des matières

Rapport du président 9

Présentation de la Commission 13

1. Mandat de la Commission 13
2. Composition 13
3. Création de comités consultatifs 13

   Composition et mandat des comités consultatifs 13
4. Comités d'évaluation de la Commission 13

   Composition et rôle des comités d'évaluation 13

Les activités de la Commission 15

1. Réunions 15
2. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 15
3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes 15
4. Évaluation des programmes 15

   Visite des établissements par un comité d'évaluation 15

   Rapports d'évaluation de la Commission 15

   Suites aux rapports d'évaluation de la Commission 16

   Évaluation du programme de *Sciences humaines* ?

   Évaluation des programmes de *Techniques administratives* et *Coopération* 16

   Évaluation des programmes conduisant à *l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés* 16

   Évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études* 16
5. Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes 17
6. L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial 17
7. Nomination des membres de comités consultatifs 17
8. Réunions des comités consultatifs 17
9. Relations avec divers organismes 17
10. Publications 18
11. Communications 18
12. Activités prévues pour l'année 1999-2000 18

Les ressources humaines et financières 1998-1999 19

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 19
2. Effectif 19
3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 1998-1999 20

Annexes

Annexe I Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages 21

Annexe II Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes évaluées en 1998-1999 23

Annexe III Établissements visités en 1998-1999 25

Annexe IV Rapports d'évaluation de programmes transmis aux établissements en 1998-1999 27

Annexe V Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 1999 29

Annexe VI Membres des comités consultatifs 35

Annexe VII Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 1998-1999 37

Annexe VIII Publications de la Commission 41

Rapport du président

Quatre opérations d'évaluation ont particulièrement retenu l'attention de la Commission au cours de la dernière année : la composante de la formation générale des programmes d'études, les programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés, l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études et, enfin, l'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial.

La formation générale : les premiers constats

L'évaluation de la formation générale constituait, à bien des égards, une première pour la Commission. D'une part, elle évaluait pour la première fois un programme ou une partie de programme élaboré sous forme d'objectifs et de standards et mis en œuvre depuis le Renouveau de l'enseignement collégial. D'autre part, s'agissant d'une composante commune à tous les programmes conduisant au DEC, il fallait s'interroger sur ses liens avec la formation spécifique des programmes et sur le sens qu'elle prend aux yeux des élèves. Dans cette perspective, la Commission a voulu examiner et évaluer comment les collèges s'y étaient pris pour mettre en œuvre cette composante, pour l'articuler avec celle de la formation spécifique et pour s'ajuster aux concepts et paradigmes introduits par le Renouveau. La Commission a aussi voulu déterminer si cette nouvelle formulation de la formation générale avait eu des impacts significatifs sur le cheminement des étudiants.

L'évaluation est toujours en cours, les boycotts reliés aux négociations entourant le renouvellement des conventions collectives ayant empêché le déroulement des visites d'établissements dans les délais prévus. Néanmoins, la Commission a complété les deux tiers des visites et l'opération est suffisamment avancée pour lui permettre de dégager quelques constats qui seront vraisemblablement confirmés par les visites encore à faire. Les deux premiers constats portent sur des éléments introduits par le Renouveau et ayant une influence sur la formation générale propre au programme de l'étudiant et sur l'évaluation des apprentissages. Le troisième aborde l'influence possible de la formation générale sur la diplomation.

La formation générale et la formation spécifique : un rapprochement encore timide

Le Renouveau a entraîné de substantielles modifications dans la formation générale, tant dans le contenu des cours que dans les pratiques pédagogiques : ajout de disciplines, approche par objectifs et standards, formation propre au programme, épreuve synthèse.

Dans la plupart des établissements, les professeurs ont effectué les ajustements nécessaires aux contenus des cours de la formation générale qui est commune à tous les étudiants. Par contre, la situation n'est pas aussi avancée dans le cas des cours devant être adaptés au programme (un cours de langue d'enseignement et littérature, un cours de langue seconde et un cours de philosophie ou *humanities*). Par ces cours, l'étudiant doit acquérir des compétences qui sont en lien avec le domaine d'activité professionnelle qu'il a choisi (programme technique) ou le champ de savoir qu'il privilégie (programme préuniversitaire). L'adaptation se fait avec difficulté ou même ne se fait pas dans bon nombre de collèges. Des raisons pratiques, dont la difficulté de créer des groupes avec des étudiants inscrits à un même programme, sont invoquées pour expliquer cette situation. Des raisons idéologiques sont également avancées pour réduire les efforts d'adaptation, tel le refus d'inféoder la formation générale à la formation spécifique.

Quoi qu'il en soit, certains collèges ont su trouver des solutions originales et remarquables à ces difficultés, par exemple, par la réalisation de porte-folios, de présentations théâtrales ou, encore, d'élaboration de banques thématiques, particulièrement en philosophie. C'est d'ailleurs dans les cours qui ont été adaptés au programme que l'on retrouve la plus grande variété de méthodes pédagogiques, ce qui s'explique en partie par la nécessité de rechercher des méthodes permettant aux professeurs de rejoindre les préoccupations d'étudiants engagés dans des programmes souvent fort différents.

L'évaluation des apprentissages : une nouvelle façon d'évaluer

L'introduction, par le Renouveau de l'enseignement collégial, d'objectifs et de standards à atteindre

exige des modifications importantes dans la façon d'évaluer les travaux des étudiants. Dans beaucoup de collèges, on utilise encore l'évaluation continue, ce qui ne permet pas de témoigner pleinement de l'atteinte des objectifs du cours selon le standard établi. Certains expliquent leur réticence à modifier leurs pratiques évaluatives par la crainte de pénaliser l'étudiant et de hausser considérablement le taux d'échecs. L'expérience de certains collèges montre, toutefois, qu'à condition de préparer l'étudiant en conséquence, l'exigence de démontrer l'atteinte des objectifs par des examens appropriés n'entraîne pas plus d'échecs qu'on voudrait bien le croire.

Autre élément important du Renouveau, l'épreuve synthèse de programmes est d'implantation très récente et, le plus souvent, l'œuvre des professeurs responsables de la formation spécifique. Certains collèges sont assez avancés dans son développement, mais il reste beaucoup à faire pour que les intentions éducatives de la formation générale soient bien traduites dans cette épreuve.

À cet égard, l'évaluation a fait ressortir l'intérêt, si ce n'est la nécessité, de resserrer les liens entre les professeurs de formation générale, de mieux situer leur contribution à la formation de l'étudiant et d'établir un dialogue plus suivi avec les professeurs responsables de la formation spécifique de l'étudiant. Ils seront ainsi mieux à même d'offrir de véritables programmes intégrés.

L'influence de la formation générale sur la diplomation : la preuve reste à faire

Globalement, l'évaluation montre que les cours de la formation générale ne retardent pas plus l'obtention du diplôme que ceux de la formation spécifique, sauf dans certains programmes, particulièrement au secteur technique. Néanmoins, plusieurs indices montrent que la formation générale est loin d'occuper toute la place qu'elle devrait dans les préoccupations des élèves et des professeurs et, tout comme nous l'avons vu précédemment, dans l'épreuve synthèse de programmes. Si cela peut s'expliquer en partie par la nouveauté de cette épreuve, il faut aussi noter que, dans bien des cas, l'absence de la formation générale découle de l'imprécision entourant sa contribution au développement global de l'élève et à l'atteinte du profil du diplômé idéal. Bien que la formation générale ne soit pas, à elle seule, une cause de retard dans la diplomation, l'étudiant qui n'obtient pas son diplôme dans les délais prévus a presque toujours au moins un cours de formation générale à compléter, parce qu'il a toujours ou presque toujours abandonné ou échoué un ou des cours de cette formation. Il y a là matière à réflexion puisque la composante de formation générale compte pour le tiers des programmes techniques et la moitié des programmes préuniversitaires. Questionnés à ce sujet, les élèves ont très souvent signifié leur manque d'intérêt pour cette composante.

La Commission poursuivra ses analyses et élaborera, au cours de la prochaine année, un rapport synthèse faisant état de ses conclusions sur cette composante importante des programmes d'études collégiales.

Les programmes offerts dans les établissements privés non subventionnés : des programmes de qualité variable

Dans le cadre de cette opération, la Commission a évalué 20 programmes relevant de secteurs de formation fort différents[1]. Le cas particulier des établissements privés non subventionnés mérite ici d'être rappelé. Ces établissements sont, en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé*, des établissements à but lucratif pour lesquels le ministre de l'Éducation délivre, selon certaines conditions, un permis les autorisant à offrir une formation collégiale. Dans les faits, tous les établissements de cette catégorie offrent un ou des programmes, de courte durée, dans un domaine spécifique à un programme d'études techniques. Les programmes qu'ils offrent sont destinés aux adultes et conduisent à une attestation d'études collégiales (AEC).

Depuis l'automne 1994, un établissement d'enseignement collégial qui offre des programmes conduisant à une AEC a la responsabilité d'en déterminer les activités d'apprentissage, de veiller à leur agencement, d'assurer la progression des apprentissages et d'organiser, le cas échéant, la tenue d'un stage. En somme, il s'agit pour l'établissement de s'approprier le programme en se basant sur sa connaissance des caractéristiques des élèves et du marché du travail.

L'évaluation des programmes offerts dans les établissements privés non subventionnés montre qu'il existe deux catégories d'établissements. Certains ont su répondre aux exigences du Renouveau en développant un programme, souvent d'une qualité remarquable, branché sur le marché du travail et répondant aux besoins d'une clientèle adulte. Par contre, d'autres ont continué de dispenser des cours inscrits dans des programmes préétablis par le Ministre. Ces établissements devront se doter des ressources nécessaires pour suivre l'évolution des besoins de leurs étudiants et adapter en conséquence leurs programmes. Dans cette dernière catégorie, certains établissements

1. Il s'agit des secteurs de formation suivants : Administration, commerce et informatique, Alimentation et tourisme, Arts appliqués, Arts de la scène, Bâtiment et travaux publics, Électrotechnique, Communications et documentation, Transport, Cuir, textile et habillement.

dispensent des enseignements de piètre qualité et devront prendre les moyens requis pour rehausser la qualité de la formation offerte et développer des programmes dignes d'une formation collégiale. À l'hiver 2000, la Commission rendra public un rapport synthèse faisant état des constats de cette évaluation. Elle adressera alors au ministre de l'Éducation et aux établissements les recommandations qui s'imposent.

L'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes : une étape cruciale de l'évaluation dans les établissements

Depuis le Renouveau de l'enseignement collégial, chaque collège doit se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) et la soumettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière a aussi le mandat d'évaluer l'application de ces politiques. À ce jour, presque tous les établissements offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) disposent d'une telle politique.

Cette opération d'évaluation constitue une étape importante dans les travaux de la Commission. En effet, elle vérifie pour la première fois l'application d'une politique, ce qui suppose une approche différente de l'évaluation. En outre, la PIEP constituant un élément clé de la gestion des programmes d'études, la Commission entend procéder avec beaucoup de soin à l'évaluation de son efficacité. En effet, en reconnaissant qu'un collège dispose d'une PIEP efficace, la Commission indique qu'il sait repérer et corriger les faiblesses de ses programmes et les faire évoluer de façon à répondre aux attentes de ses étudiants et, plus généralement, de la société. Elle reconnaît donc que le collège est en mesure d'assurer la qualité de ses programmes.

L'habilitation à décerner le diplôme d'études collégiales : une évaluation institutionnelle des établissements

De par sa loi, la Commission peut recommander au Ministre d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). En d'autres termes, il s'agit de déléguer le pouvoir ministériel de décerner le diplôme, ce dernier demeurant un diplôme national qui sanctionne un programme d'études dont les objectifs et les standards continueront d'être déterminés par le Ministre.

L'habilitation est d'abord et avant tout une reconnaissance de qualité qui témoigne de la maturité d'un établissement, de sa capacité d'assurer la qualité de ses enseignements et de ses programmes ainsi que la valeur de ses diplômes. Elle sera donc basée sur une démarche d'évaluation institutionnelle ayant pour objet l'établissement dans sa globalité, avec ses orientations et ses politiques, ses processus de gestion des programmes ainsi que des ressources et services liés à la mission de formation.

Opération de grande envergure, l'évaluation institutionnelle qui conduira, ou non, à une recommandation d'habilitation doit être menée de façon rigoureuse, crédible et équitable. À maintes reprises, la Commission a affirmé qu'elle ne concevait pas l'évaluation comme un processus permettant de distinguer les bons des mauvais collèges. Il en est ainsi de l'habilitation qui, à ses yeux, conclura une démarche de responsabilisation progressive amorcée il y a déjà quelques années avec les premières évaluations de programmes.

Présentation de la Commission

1. Mandat de la Commission

En juin 1993, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives* (L.R.Q., c.26 C-32.2). Le 15 juillet 1993, l'entrée en vigueur de la loi créant la Commission a eu pour effet l'abolition du Conseil des collèges et du Conseil des universités (art. 27 et 28).

La Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*:

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle peut notamment recommander au ministre d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC).

2. Composition

La Commission est composée de trois commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Les commissaires sont entrés en fonction le 25 octobre 1993 et leur mandat a été renouvelé le 23 septembre 1998. Il s'agit de:

- Jacques L'Écuyer, commissaire et président
- Louise Chené, commissaire
- Louis Roy, commissaire

3. Création de comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, la Commission a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux.

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socio-économiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie aux comités consultatifs le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'auto-évaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation, de contribuer à l'analyse des rapports d'auto-évaluation des établissements, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

4. Comités d'évaluation de la Commission

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. La Commission fait appel à de telles personnes pour chacune de ses opérations d'évaluation[2].

Composition et rôle des comités d'évaluation

Un comité d'évaluation, ou comité visiteur, est habituellement composé de trois évaluateurs externes reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances liées à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

2. La liste des experts auxquels la Commission a fait appel en 1998-1999 se retrouve à l'annexe VII.

Le comité d'évaluation analyse le rapport d'autoévaluation de l'établissement qu'il aura à visiter; il visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts externes l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé, elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

Les activités de la Commission

1. Réunions

Du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, la Commission a tenu 17 réunions ordinaires pour un total de 22 jours.

2. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements avaient jusqu'à l'automne 1994 pour adopter une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Durant l'année, la Commission a évalué la politique de 18 établissements. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'annexe I. Elle a transmis un rapport d'évaluation à chacun des établissements concernés et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission[3].

Au 30 juin dernier, 7 collèges privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique. La liste de ces établissements est donnée à l'annexe I.

3. Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

L'article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales* stipule que les établissements doivent se doter d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Ils avaient jusqu'à l'automne 1996 pour adopter une telle politique.

Contrairement à la PIEA dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le *Règlement sur le régime des études collégiales*, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. La Commission évalue *le contenu* de la politique dans la perspective d'aider le collège à réaliser des évaluations qui lui permettent d'améliorer réellement la qualité de ses programmes d'études et elle se prononce sur l'efficacité probable de la PIEP.

Au cours de l'année, la Commission a évalué 14 politiques. Elle a transmis un rapport d'évaluation à chaque établissement concerné, ainsi qu'au ministre de l'Éducation (voir l'annexe II). Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de la Commission.

Au 30 juin 1999, 54 établissements n'avaient pas encore transmis le texte de leur politique : 4 cégeps, 4 établissements privés subventionnés, 45 établissements privés non subventionnés et un établissement relevant d'une université (voir l'annexe II).

4. Évaluation des programmes

En 1998-1999, la Commission a terminé l'évaluation de *programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés* et elle a poursuivi celle de la *composante de la formation générale des programmes* menant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Visite des établissements par un comité d'évaluation

À la suite de l'analyse du rapport d'auto-évaluation transmis par un établissement, un comité d'évaluation de la Commission lui rend visite pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. Lors de l'évaluation d'un programme, chaque visite comprend habituellement des rencontres avec la direction de l'établissement, le comité responsable de l'auto-évaluation, les enseignantes et les enseignants du programme, des étudiantes et des étudiants inscrits au programme et des diplômés. Enfin, le comité d'évaluation complète ces rencontres par la visite des installations dont l'établissement dispose pour offrir ce programme.

De septembre 1998 à juin 1999, la Commission a effectué 58 visites dans le cadre de l'évaluation des *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés* ainsi que de la *composante de la formation générale des programmes d'études*. La liste des établissements visités est donnée à l'annexe III.

Rapports d'évaluation de la Commission

À la suite de chaque visite, la Commission élabore un rapport préliminaire qu'elle transmet à l'établissement. Ce rapport comporte, le cas échéant, des suggestions d'amélioration ou des recommandations. Sur réception des commentaires de l'établissement, la

3. Adresse Internet : http://www.ceec.gouv.qc.ca

Commission rédige un rapport d'évaluation définitif qu'elle transmet à l'établissement et au ministre de l'Éducation. Ces rapports sont publics et disponibles sur le site Internet de la Commission.

Au cours de l'année, la Commission a transmis 51 rapports d'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études* et de *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés* (voir l'annexe IV).

Suites aux rapports d'évaluation de la Commission

Lorsqu'un rapport d'évaluation contient des recommandations, l'établissement est tenu d'y donner des suites. Pour s'assurer qu'elles sont appropriées, la Commission demande aux établissements visés de lui transmettre, au plus tard un an après l'évaluation, un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés. La Commission évalue la situation et, le cas échéant, demande à l'établissement de lui faire à nouveau rapport ou de lui fournir de l'information complémentaire dans un délai donné. Le jugement qu'elle porte est transmis à l'établissement et il est rendu disponible sur le site Internet de la Commission. Au cours de l'année, elle a évalué 50 rapports de suivi.

Le processus d'évaluation est terminé pour 48 des 54 établissements visés par l'évaluation des programmes d'*Informatique*. La Commission a évalué 7 rapports de suivi durant l'année et, au 30 juin, 2 établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport alors que 3 autres devaient donner de nouvelles suites aux recommandations (voir l'annexe V).

En *Techniques d'éducation en services de garde*, 27 des 30 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué deux rapports de suivi. Au 30 juin, 3 établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport (voir l'annexe V).

La Commission a évalué le programme de *Sciences humaines* dans 66 établissements et le processus d'évaluation est terminé pour 38 d'entre eux. En 1998-1999, elle a évalué 23 rapports de suivi et, en juin dernier, 9 établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport sur les suites données aux recommandations de la Commission. Par ailleurs, 14 établissements doivent donner de nouvelles suites et 3 autres, procéder à une nouvelle auto-évaluation avant la fin de 1999 (voir l'annexe V).

En *Techniques administratives* et *Coopération*, 22 des 67 établissements touchés ont complété le processus d'évaluation. Au cours de l'année, la Commission a évalué 17 rapports de suivi et, au 30 juin, 30 établissements n'avaient pas encore transmis leur rapport à la Commission, 8 autres doivent donner de nouvelles suites et deux d'entre eux devront également procéder à une nouvelle autoévaluation (voir l'annexe V).

Parmi les 23 établissements touchés par l'évaluation des *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés*, 18 ont reçu un rapport contenant des recommandations auxquelles ils doivent donner des suites avant la fin de l'année 1999. Deux d'entre eux doivent également procéder à une nouvelle autoévaluation. En 1998-1999, la Commission a évalué un rapport de suivi.

Évaluation des programmes de Techniques administratives et Coopération

En février 1999, la Commission a adopté le rapport synthèse de l'évaluation des programmes de *Techniques administratives* et *Coopération*, rapport rendu public le 27 mai suivant.

Évaluation des programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés

À l'automne 1998, la Commission a effectué 4 visites d'établissements et complété ainsi l'évaluation de *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés*. Les 23 établissements touchés par cette évaluation ont reçu leur rapport d'évaluation respectif.

Évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études

Au cours de l'année, la Commission a effectué 54 visites d'établissements dans le cadre de l'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*. L'évaluation à laquelle la Commission invite les collèges porte sur la mise en œuvre de la formation générale à l'enseignement ordinaire, pendant l'année scolaire 1996-1997. Cette composante de 26 2/3 unités se présente comme suit: langue et littérature, 4 cours (9 1/3 unités); langue seconde, 2 cours (4 unités); philosophie ou *humanities*, 3 cours (6 1/3 unités); éducation physique, 3 cours (3 unités); complémentaires, 2 cours (4 unités).

La visite des établissements se poursuivra au cours de l'année scolaire 1999-2000.

5. Évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) constitue une première pour la Commission. En effet, contrairement aux évaluations antérieures où elle leur fournissait un guide spécifique, les établissements utilisent, cette fois-ci, leur politique institutionnelle pour procéder à l'auto-évaluation d'un de leurs programmes. Au cours de l'année, la Commission, aidée d'un comité consultatif, a donc développé les instruments et les outils d'analyse qui définissent les critères d'évaluation sur lesquels elle s'appuiera pour porter un jugement sur la conformité et l'efficacité de la PIEP de chaque établissement.

Au cours de l'année scolaire 1998-1999, chaque établissement offrant un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) devait donc appliquer sa PIEP en évaluant un programme de son choix et transmettre un rapport d'auto-évaluation à la Commission accompagné d'une description de la démarche d'évaluation suivie. Au 30 juin 1999, 10 établissements avaient transmis leur rapport.

6. L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial

En vertu de l'article 17 de sa loi constitutive, la Commission peut recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Actuellement, le DEC est décerné par le ministre de l'Éducation, sur recommandation de l'établissement fréquenté par l'étudiant ou l'étudiante.

Au cours de l'année, la Commission a poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration d'un guide précisant le processus d'évaluation et les critères qui seront retenus dans le cadre de cette opération.

7. Nomination des membres de comités consultatifs

En février 1999, la Commission a nommé les membres du comité consultatif pour l'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes.

8. Réunions des comités consultatifs

Les comités consultatifs se réunissent selon les besoins de la Commission. La liste des membres des comités est présentée à l'annexe VI.

Le comité consultatif pour l'évaluation des *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les établissements privés non subventionnés* a tenu 2 réunions pour examiner onze projets de rapports d'évaluation et les orientations générales du rapport synthèse de la Commission. Après ces travaux, le comité a mis fin à ses activités.

Le comité consultatif pour l'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études* s'est réuni à sept reprises en 1998-1999. Au cours de ces réunions, les membres du comité ont examiné 54 projets de rapports d'évaluation à transmettre à la Commission. Lors de la réunion de juin dernier, ils ont analysé un certain nombre d'éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du rapport synthèse : la réussite des cours de la formation générale et de la formation spécifique selon la famille de programmes, le bilan des analyses des plans de cours et des instruments d'évaluation des apprentissages ainsi que le bilan des rapports d'évaluation transmis, à ce jour, aux établissements.

Le comité consultatif pour l'évaluation de *l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* s'est réuni deux fois, durant l'année, pour proposer les orientations à retenir ainsi que les outils d'analyse à utiliser lors de cette opération d'évaluation.

9. Relations avec divers organismes

Au cours de l'année, la Commission a été en contact avec divers organismes concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation: Association des collèges privés du Québec, Association des professionnels de l'enseignement du français au collégial, Association québécoise de pédagogie collégiale, Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, Conseil d'administration de la Fédération des cégeps, Conseil supérieur de l'éducation, Fédération des cégeps, Fédération étudiante collégiale du Québec, Ordre professionnel des conseillères et conseillers d'orientation du Québec. Ces contacts se sont réalisés par la participation à des colloques ou par des rencontres avec des représentants ou représentantes de l'un ou l'autre de ces organismes.

La Commission a également tenu à établir et à entretenir des liens avec des organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur, dans le but de profiter d'expériences variées en matière d'évaluation. Elle a participé, notamment, aux travaux de l'Association francophone internationale des directions d'établissements scolaires, l'*Organisation universitaire interaméricaine*, l'*International Network of Quality*

Assurance Agencies in Higher Education. Mandaté par le gouvernement du Québec, le président de la Commission a également participé aux travaux de l'OCDE et de l'Agence universitaire de la francophonie.

En réponse à des demandes d'expertise provenant de l'étranger, la Commission a rencontré deux délégations, dont l'une provenait de la Norvège et l'autre, du Mali. La Commission a également reçu une stagiaire provenant du Chili[4] qui a participé aux travaux d'évaluation de la formation générale aux collèges de Trois-Rivières et de La Pocatière.

10. Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié deux documents : le rapport synthèse de l'évaluation des programmes de *Techniques administratives* et *Coopération* ainsi que son rapport annuel. Le *Rapport annuel 1997-1998* a été transmis au Ministre et déposé à l'Assemblée nationale en mars 1999. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe VIII. Tous ces documents sont publics et disponibles sur le site Internet de la Commission.

Par ailleurs, la Commission a produit 134 rapports d'évaluation adressés aux établissements (évaluation de programmes, évaluation de politiques et suites aux rapports d'évaluation de la Commission). Tous ces rapports sont publics et disponibles sur Internet.

11. Communications

Le 27 mai 1999, la Commission a rendu public le rapport synthèse de l'évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération*. Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement 628 rapports d'évaluation adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

12. Activités prévues pour l'année 1999-2000

Au cours de l'automne, la Commission élaborera le rapport synthèse de l'évaluation des *programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, rapport qui sera rendu public plus tard dans l'année. La Commission complétera également les visites (29) pour l'évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*.

À ce jour, la Commission a mené à terme cinq opérations d'évaluation. Les établissements évalués ont un délai d'un an pour faire part des mesures envisagées, ou déjà prises, pour donner suite aux recommandations de la Commission. Elle interviendra auprès des établissements qui n'ont pas encore donné de suites appropriées en *Techniques d'éducation en services de garde*, en *Informatique*, en *Sciences humaines* et en *Techniques administratives* et *Coopération*. Dans le cas des *programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés*, la Commission s'attend à recevoir les rapports de suivi des établissements concernés, au cours de la prochaine année.

Dès l'automne 1999, la Commission commencera les visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes. Cette opération touche tous les établissements offrant au moins un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC), c'est-à-dire, les cégeps, les établissements privés subventionnés et les écoles relevant d'un autre ministère ou d'une université. Les visites se poursuivront au cours de l'année 2000.

Dans le cadre du dossier sur l'habilitation d'un établissement à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC), la Commission élaborera un guide d'évaluation institutionnelle qu'elle entend rendre public au cours de l'hiver 2000. Les établissements devront ensuite procéder à leur auto-évaluation et transmettre leur rapport à la Commission. Cette dernière échelonnera les visites d'établissements sur une période de deux ans se terminant au printemps 2003.

Comme à chaque année, la Commission poursuivra l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et de celle relative à l'évaluation des programmes d'études. Le résultat de ces évaluations sera rendu public dans le prochain rapport annuel.

4. Il s'agit de Madame Maria Zúñiga Carrasco, Departamento de Educación, Universidad de la Serena.

Les ressources humaines et financières 1998-1999

1. Structure et organigramme de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

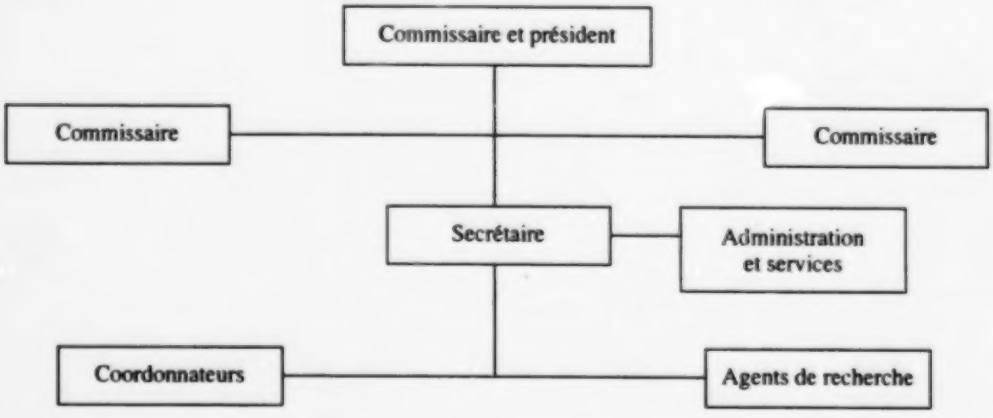

2. Effectif

L'effectif autorisé de la Commission, en 1998-1999, comprenait 28 postes réguliers.

Tableau 1
L'effectif permanent autorisé par catégorie d'emploi au 30 juin 1999

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	3
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	16
Agentes de secrétariat	6
Technicienne en administration	1
Téléphoniste-réceptionniste	1
Total	**28**

Le personnel de la Commission au 30 juin 1998

Commissaires

Jacques L'Écuyer, président
Louise Chené
Louis Roy

Secrétaire de la Commission

Jean-Louis Laberge

Coordonnatrice et coordonnateurs

Alice Dignard
Bengt Lindfelt
Claude Moisan
Denis Savard

Agents et agentes de recherche

Jean-Paul Beaumier
Joce-Lyne Biron
Lili Losier
Claude Marchand
Jean Perron
Micheline Poulin
Yves Prayal
Richard Simoneau
Paul Vigneau
André Vincent

Analyste en informatique

André Boucher

Agente d'information

Normande Levesque

Technicienne en administration

Francine Allard

Agentes de secrétariat

Rita Grant
Ginette Lepage
Monique Letarte
Micheline Poitras
Lucie Roy (secrétaire principale)
Lucille Tardif

Téléphoniste-réceptionniste

Diane Guérard

3. Budget de fonctionnement de la Commission pour l'année financière 1998-1999

Pour l'année financière 1998-1999, la Commission disposait d'un budget de 2 114 600 $ réparti de la façon suivante:

Tableau 2
Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de $)
TRAITEMENT	
01 Traitement	1 526,8
Sous-total	***1 526,8***
FONCTIONNEMENT	
03 Communications	169,6
04 Services	350,0
05 Entretien	6,0
06 Loyers	10,5
07 Fournitures	28,5
08 Équipement	5,0
11 Autres dépenses	1,0
Sous-total	***570,6***
CAPITAL	
08 Équipement	17,2
Sous-total	***17,2***
Total	**2 114,6**

Annexes

Annexe I

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages

Politiques évaluées en 1998-1999

Établissements	Jugement	Objets des recommandations de la Commission
Cégeps (2)		
Collège de Sherbrooke	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège Gérald-Godin	PS	Composantes de la note
Privés subventionnés (4)		
Collège de Lévis	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège Mérici	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège Mother House	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège préuniversitaire Saint-Alexandre	PS	Règles de composition de la note; contribution de l'examen final de chaque cours et l'épreuve synthèse
Privés non subventionnés (11)		
Chambre immobilière du Grand Montréal	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège April-Fortier	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège informatique entrepreneurship	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège LaSalle-Industries	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Collège Radio Télévision de Québec	ES	Pas de recommandation
Collège Salette	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Informatique MultiHexa	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
ICARI	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Institut Demers	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Institut supérieur d'informatique ISI	ES	Pas de recommandation
Musitechnic services éducatifs	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)
Établissement relevant d'un autre ministère (1)		
Conservatoires de musique	ES	Pas de recommandation (*politique révisée*)

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politiques non reçues en date du 30 juin 1999

Catégorie d'établissements	Établissements
Privés non subventionnés (7)	Centre de formation Athéna
	Collège CRACK (Collège d'enseignement des affaires)
	Desnoyer Racine - Centre de gestion et de formation inc.
	Institut de formation autochtone
	Institut d'enregistrement du Canada
	Institut des études commerciales Gilmore
	Institut du multimédia interactif du Québec

Annexe II

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

Établissements dont la politique a été évaluée en 1998-1999

Publics (9)
Cégep de La Pocatière
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Privés subventionnés (2)
Collège de Lévis
Collège LaSalle

Privés non subventionnés (2)
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.
Académie internationale du design

Établissements n'ayant pas transmis leur politique au 30 juin 1999

Publics (4)
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien

Privés subventionnés (4)
Collège Français
Collège préuniversitaire Saint-Alexandre
École nationale de cirque
Petit séminaire de Québec

Privés non subventionnés (45)
Académie du savoir inc.
Académie Julien
Aérotaxi
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Aviron (Québec) inc.
Collège April-Fortier
Collège Crack
Collège CDI de technologie et des affaires
Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels
Collège de formation Athéna
Collège de la Cité
Collège de l'Estrie
Collège LaSalle-Industries
Collège de photographie Marsan
Collège d'électronique de Québec inc.
Collège Delta inc.
Collège d'informatique Marsan
Collège d'informatique JMS
Collège informatique entrepreneurship
Collège Inter-Dec
Collège Jean-Guy Lebœuf
Collège Radio Télévision de Québec inc.
Collège Salette enr.
Collège technique de Montréal inc
Desnoyer Racine - Centre de gestion et de formation inc.
École de danse de Québec
École de design Châtelaine inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
École supérieure de danse du Québec
Informatique MultiHexa inc.
Institut de création artistique et de recherche en infographie
Institut de formation autochtone du Québec
Institut Demers
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut Descartes
Institut des études commerciales Gilmore
Institut d'informatique de Québec inc.
Institut du multimédia interactif du Québec
Institut supérieur de design de mode inc.
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.
Institut supérieur d'informatique ISI
Institut Trebas Québec inc.
Institut Herzing de Montréal inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)
Campus MacDonald

Annexe III

Établissements visités en 1998-1999

Évaluation de *programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)* dans les établissements d'enseignement collégial privés non subventionnés (4)

Ateliers de danse moderne de Montréal (LADMI) inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
Musitechnic Services Éducatifs inc.

Évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*

Établissements publics (34)
Collège Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain–Saint-Lambert
Champlain–Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
Cégep de La Pocatière
Cégep de La Pocatière: Centre d'études collégiales de Montmagny
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin (milieu carcéral)
Collège Montmorency
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Jérôme: Centre collégial de Mont-Laurier
Cégep de Saint-Laurent
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Vanier College

Établissements privés subventionnés (14)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart
Collège d'affaires Ellis
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège moderne de Trois-Rivières
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École de musique Vincent-d'Indy
Institut Teccart inc.
Séminaire de Sherbrooke

Établissements relevant d'un autre ministère ou d'une université (6)
Campus Macdonald
Conservatoire de musique et d'art dramatique de Québec
Conservatoire de musique du Québec à Montréal
Institut de technologie agro-alimentaire de La Pocatière
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Annexe IV

Rapports d'évaluation de programmes transmis aux établissements en 1998-1999

Évaluation des programmes *conduisant à l'attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés* (23)

Académie internationale du design : Design d'intérieur
Académie du savoir : Actualisation en bureautique
Ateliers de danse moderne de Montréal : Danse moderne
Collège April-Fortier : Conseiller en tourisme extérieur
Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels : Pilotage d'aéronefs
Collège d'électronique de Québec : Micro-ordinateur général
Collège d'enseignement supérieur de pilotes professionnels (AÉROTAXI-CESPA) : Pilotage d'aéronefs
Collège de photographie Marsan : Photographie commerciale : optique et numérique
Collège d'informatique JMS : Actualisation en bureautique
Collège informatique entrepreneurship : Gestion : micro-informatique appliquée
Collège Inter-Dec : Design d'intérieur
Collège Radio Télévision de Québec : Animation radiophonique
Collège Salette : Conception infographiste
Collège technique Aviron Québec : Ordinateurs
Collège technique de Montréal : Dessin d'architecture
École de design Châtelaine inc. : Design de mode
École nationale de l'humour : Techniques de création humoristique
École nationale de théâtre du Canada : Production
École supérieure de danse du Québec : Danse-ballet
Institut de création artistique et de recherche en infographie : Animation 2D-3D
Institut supérieur d'électronique : Robotique et automatismes industriels
Institut Trebas : Conception sonore assistée par ordinateur
Musitechnic services éducatifs : Conception sonore assistée par ordinateur

Évaluation de la *composante de la formation générale des programmes d'études*

Établissements publics (18)
Collège Ahuntsic
Champlain-Lennoxville
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés (9)
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège d'affaires Ellis
Collège Centennal
Collège dans la Cité (Villa Sainte-Marcelline)
Collège Laflèche
Collège Mérici
Collège moderne de Trois-Rivières
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Établissement relevant d'un autre ministère (1)
Institut de technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe

Annexe V

Suites aux rapports d'évaluation de la Commission au 30 juin 1999

Évaluation des programmes d'*Informatique* en 1994-1995 (54 établissements)

Processus d'évaluation terminé (48)

Établissements publics

Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain–Lennoxville
Champlain–Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Dawson College
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
John Abbott College
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield[5]
Vanier College
Cégep de Victoriaville

Établissements privés non subventionnés

Collège CDI
Collège Delta
Collège d'informatique Marsan
Informatique MultiHexa
Institut Demers
Institut d'informatique de Québec
Institut Herzing de Montréal inc.

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public

Collège Montmorency

Rapports de suivi à venir (2)

Établissements publics

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (3)

Établissements publics

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière
Cégep du Vieux Montréal

5. Le Collège n'offre plus le programme (AEC 901.91).

Évaluation des programmes de *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1995 (30 établissements)

Processus d'évaluation terminé (27)

Établissements publics
Cégep Beauce-Appalaches[6]
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Heritage College
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski[7]
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Vanier College
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

Rapports de suivi à venir (3)

Établissements publics
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Jonquière

Établissement privé subventionné
Campus Notre-Dame-de-Foy

6. Le processus est complété pour le moment. Si le Collège offre à nouveau le programme, il devra le réévaluer et transmettre un rapport à la CEEC après la mise en œuvre auprès d'une nouvelle cohorte.

7. Le Cégep n'offre plus le programme (AEC 900.94).

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1996 (66 établissements) [8]

Processus d'évaluation terminé (38)

Établissements publics
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain–Saint-Lambert
Champlain–St.Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
John Abbott College
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin (enseignement ordinaire)
Cégep Marie-Victorin (milieu carcéral)
Cégep de Matane
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme – Centre collégial de Mont-Laurier
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés
Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège de Lévis
Centennial College
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Marianopolis College
Villa Sainte-Marcelline

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (2)

Établissements publics
Collège Montmorency
Vanier College

Rapports de suivi à venir (9)

Établissements publics
Cégep André-Laurendeau
Heritage College
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin (formation continue)
Cégep de Rivière-du-Loup

Établissements privés subventionnés
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Mérici
Petit Séminaire de Québec
Séminaire de Sherbrooke

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (14)

Établissements publics
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Collège de l'Outaouais
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Félicien – Centre collégial de Chibougamau
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège de Sherbrooke
Cégep Sorel-Tracy

Nouvelles auto-évaluations avant la fin de 1999 (3)

Établissements publics
Champlain–Lennoxville
Dawson College

Établissement privé subventionné
Collège Français

8. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue), ce qui donne un total de 68 rapports pour 66 établissements.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1997 (67 établissements)

Processus d'évaluation terminé (22)

Établissements publics
Collège d'Alma
Champlain–Lennoxville
Champlain–St.Lawrence
Dawson College
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Jérôme : Centre collégial de Mont-Laurier
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Trois-Rivières
Vanier College

Établissement privé subventionné
Collège O'Sullivan de Montréal[9]

Établissements privés non subventionnés
Chambre immobilière du Grand Montréal
Collège Delta
Institut d'informatique de Québec

Rapports de suivi des établissements en cours d'évaluation à la Commission (7)

Établissements publics
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Félicien : Centre collégial de Chibougamau
Collège de Limoilou
Collège Montmorency
Collège de la région de l'Amiante
Collège de Rosemont
Cégep de Sorel-Tracy

Rapports de suivi à venir (30)

Établissements publics
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain–Saint-Lambert
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Heritage College
John Abbott College
Cégep de La Pocatière
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Collège de l'Outaouais
Collège Shawinigan
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés
Collège Bart
Collège d'affaires Ellis
Collège LaSalle
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés
Académie de l'entrepreneurship québécois
Académie Julien
Collège de la Cité
Collège de l'Estrie

Autres suites à donner aux recommandations de la Commission (8)

Établissements publics
Cégep de Chicoutimi
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Sherbrooke
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de Lévis

Établissement privé non subventionné
Collège Jean-Guy Lebœuf

Nouvelles auto-évaluations (2)

Cégep de la Gaspésie et des Îles : le programme conduisant au DEC offert en anglais, en 2001
Collège Bart : le Collège réévaluera le programme *Commerce international (AEC LCA.1C)*

9. Dans la mesure où il continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation des programmes *conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés* en 1998-1999 (23 établissements)

Processus d'évaluation terminé (5)

Collège d'aéronautique pour pilotes professionnels
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École de design Châtelaine inc.
École nationale de théâtre

Rapports de suivi attendus avant la fin de 1999 (16)

Académie internationale du design
Académie du savoir
Ateliers de danse moderne de Montréal
Collège April-Fortier
Collège d'électronique de Québec
Collège de photographie Marsan
Collège d'informatique JMS
Collège informatique entrepreneurship
Collège Inter-Dec
Collège Radio Télévision de Québec
Collège technique Aviron Québec
École nationale de l'humour
École supérieure de danse du Québec
Institut de création artistique et de recherche en infographie
Institut Trebas
Musitechnic services éducatifs

Nouvelles auto-évaluations (2)

Collège d'enseignement supérieur de pilotes professionnels : évaluer le nouveau programme EWA.06 — Été 2000
Institut supérieur d'électronique : réévaluer le programme *Robotique et automatismes industriels ELJ.06* — Été 2000

Annexe VI

Membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur l'évaluation de la *Composante de la formation générale des programmes d'études*

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques Bachand
Directeur des études de premier cycle
Université du Québec

André Carrier
Professeur de philosophie
Cégep de Lévis-Lauzon

Margaret Chel
Professeure d'anglais langue seconde
Collège Ahuntsic

Claude J. Chénier
Directeur général
Heritage College

Robert Donnelly
Professeur de langue d'enseignement et littérature
Champlain–St.Lawrence

Michel Gélinas
Directeur général
Collège André-Grasset

Serge Laferrière
Professeur d'éducation physique
Collège de Bois-de-Boulogne

Robert Lemay
Professeur en Humanities
Champlain–Saint-Lambert

Colette Melançon
Professeure de langue d'enseignement et littérature
Collège Édouard-Montpetit

Ninon St-Pierre
Directrice adjointe des études
Villa Sainte-Marcelline

Marcel Sénéchal[10]
Directeur général
Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et services sociaux

Danielle Tessier
Adjointe au directeur des études
Collège de l'Outaouais

Étienne Tétrault
Ex-secrétaire général
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Tremblay
Conseillère pédagogique
Collège de Limoilou

Claude Moisan
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation des *programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* dans les établissements privés non subventionnés

Louis Roy
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Johanne Bouchard
Présidente et directrice générale
Académie de l'entrepreneurship Québécois Inc.

Robert Benoît
Ex-directeur à l'éducation des adultes
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Céline De Guise
Directrice des relations publiques
Patrimoine canadien

Jacques Lemire
Ex-directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Yves Lewis
Directeur des études
Institut Teccart Inc.

Alice Dignard
Coordonnatrice
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de *l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Louis Roy
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Louise Beaulieu
Professeure
Collège de Valleyfield

Lyne Bolleau
Directrice adjointe des études
Collège Ahuntsic

Bertrand Daigneault
Directeur adjoint
Enseignement et programmes d'études
Champlain–Lennoxville

Marjorie Dionne
Coordonnatrice en évaluation de programmes d'études
Institut de tourisme et d'hôtellerie

Pierre Gagnon
Adjoint à la direction des études
Cégep de Trois-Rivières

Luce Goerlach
Directrice des études
Collège de Maisonneuve

Suzanne Guimond
Conseillère pédagogique
Cégep de Matane

Robert Howe
Coordonnateur à la vie pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption

John Keyes
Directeur des études
Collège Mérici

Diane Larivière
Conseillère pédagogique
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jacques Lemire
Ex-directeur des études
Cégep de Trois-Rivières

Pierre Matteau
Directeur des études
Cégep de Chicoutimi

Jean-Yves Morin
Professeur, Département des sciences humaines
Collège Shawinigan

Michelle Serano
Directrice des services aux étudiants
Dawson College

Claude St-Hilaire
Aide pédagogique
Collège de Bois-de-Boulogne

Lise Vallée
Adjointe à la direction des études
Cégep de Saint-Laurent

Bengt Lindfelt
Coordonnateur, Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Annexe VII

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 1998-1999

Experts externes pour la *composante de la formation générale* dans les programmes d'études

Gérald Allard
Professeur de philosophie, Cégep de Sainte-Foy

Jean-François Beaudet
Directeur général, Kuehne Nagel

Louise Beaulieu
Enseignante en éducation physique
Collège de Valleyfield

Alain Bélanger
Gestionnaire

Antje Bettin
Directrice de l'école de langues
Département de linguistique
Université du Québec à Montréal

Mireille Bissonnette
Professeure de français, Cégep de Sainte-Foy

Jean Boivin
Directeur des ressources humaines
Commission des normes du travail

Michelle Bouchard
Conseillère pédagogique, Collège d'Alma

Jean Boucher
Directeur, Département de kinanthropologie, UQAM

Gilbert Bouillon
Coordonnateur et conseiller en développement
Ministère des Finances

Jean-Pierre Brunelle
Directeur du module de l'activité physique
Département des sciences de l'activité physique
Université du Québec à Trois-Rivières

Manon Campagna
Hygiéniste dentaire

Andrée Cantin
Conseillère pédagogique
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Neil Caplan
Chef du Département de *humanities*, Vanier College

Réal Carpentier
Attaché d'administration, Service des aires protégées
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Señora María Zúñiga Carrasco (observador)
Departamanto de Educación, Universidad de la Serena

Pierre Chicoyne
Enseignant de philosophie, Collège Montmorency

Marc Cimon
Coordonnateur de biologie et techniques d'inventaire et de recherche en biologie, Cégep de Sainte-Foy

André Corriveau
Conseiller pédagogique, Cégep de La Pocatière

Florian Côté
Professeur de philosophie, Collège d'Alma

Louis Côté
Professeur de philosophie, Collège d'Alma

Judith-Elaine Cowan
Professeure, Département des langues modernes et de traduction, Université du Québec à Trois-Rivières

Kevin Johnston
Professeur en langue seconde, Collège de l'Outaouais

Tierry P. Karsenti
Professeur, Département de l'éducation
Université du Québec à Hull

André Laferrière
Professeur de français, Cégep de Sainte-Foy

Denis Lajeunesse
Analyste, Direction des ressources informationnelles
Conseil du trésor

Thomas Lake
Professeur d'anglais, Collège Centennal

Fernando Lambert
Professeur, Département de littérature, Université Laval

Diane Larivière
Conseillère pédagogique, Cégep de Granby Haute-Yamaska

Maurice Lorent
Conseiller pédagogique, Cégep Beauce-Appalaches

Katharina Lauzon
Adjointe au directeur des études, Heritage College

Rose-Marie Lèbe
Professeure agrégée, Département d'éducation physique
Université de Montréal

Benoît Leblanc
Professeur, Département de français
Université du Québec à Trois-Rivières

François Lepage
Directeur, Département de philosophie, UQAM

Lucie-Marie Magnan
Professeure de français, Cégep de Sainte-Foy

Suzanne Malo
Conseillère pédagogique, Collège de Rosemont

Martin Maltais
Professeur en langue seconde, Collège d'Alma

Thomas McKendy
Chef du département
Liberal and Creative Arts and Humanities
Collège Marianopolis

Nathan Ménard
Professeur titulaire
Département de linguistique et de traduction, UQAM

Gervais Michaud
Coordonnateur de philosophie, Cégep de Sainte-Foy

René Moisan
Professeur de français langue seconde
Champlain–St. Lawrence

Hélène O'bomsawin
Professeure en langue seconde, Collège d'Alma

Lise Ouellet
Conseillère pédagogique, Cégep de Sainte-Foy

Claude Paré
Directeur, Département des sciences de l'activité physique
Université du Québec à Trois-Rivières

Bernard Demers
Doyen des études de premier cycle
Université du Québec à Rimouski

Jean Demers
Directeur de l'organisation et des ressources humaines
Sécurité publique

Reynald Deraspe
Directeur, Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine

David Descent
Conseiller pédagogique, Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Paul Deshaies
Professeur, Faculté d'éducation physique et sportive
Université de Sherbrooke

François Desjardins
Conseiller pédagogique, Cégep de Rimouski

Pierre Després
Enseignant de philosophie, Collège Montmorency

Normand Dionne
Professeur d'éducation physique, Collège de Maisonneuve

Bruno Dubois
Conseiller pédagogique
Centre de formation en métiers d'arts
Collège de Limoilou

Claude Dumas
Enseignant en éducation physique
Centre d'études collégiales de Montmagny

Anne Fitzpatrick
Directrice adjointe des études, Collège Marianopolis

Perry Fournier
Directeur des études, Cégep de Matane

Pierre Fournier
Conseiller en formation, Service de la recherche et du développement, Conseil du trésor

Jean-Bertin Gingras
Directeur des études, Collège O'Sullivan de Québec

Luce Goerlach
Directrice des études, Collège de Maisonneuve

Georges Goulet
Professeur d'université (retraité)

Suzanne Guimond
Enseignante, Cégep de Matane

Patricia Hanigan
Adjointe aux programmes, Collège de Maisonneuve

Conrad Harvey
Directeur, Direction des acquisitions de biens et de gestion des surplus
Services gouvernementaux

Gilles Harvey
Directeur du module d'éducation physique
Département de kinanthropologie, UQAM

Jean-Claude Huot
Professeur, Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Rimouski

Alida Piccolo
Directrice adjointe
Direction des politiques et programmes de francisation
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration

Suzanne Pichard
Coordonnatrice des langues, Cégep de Sainte-Foy

Paul-André Quintin
Professeur, Département de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières

Christian Ragusich
Conseiller pédagogique, Collège de Limoilou

Lucie Robert
Directrice des études avancées à la maîtrise et au doctorat en études littéraires, Département d'études littéraires, UQAM

Claude E. Rochette
Professeur en linguistique (retraité)

Nicole Simard
Consultante

Richard Talbot
Chef de service GET, SAAQ

Victor Thibaudeau
Professeur, Faculté de philosophie, Université Laval

Denis Tremblay
Professeur, Département de français
Université du Québec à Trois-Rivières

Alyne Turcotte
Conseillère en gestion
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Egan Valentine
Directeur du module
Département des langues modernes et de traduction
Université du Québec à Trois-Rivières

Maïr Verthuy
Professeure titulaire, Département d'études françaises
Université Concordia

Jean-Pierre Vidal
Professeur, Département des arts et des lettres
Université du Québec à Chicoutimi

Experts externes pour les *programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales* dans les établissements privés non subventionnés

Yves Dagenais
Enseignant à l'École nationale de théâtre,
à l'École nationale du cirque,
au Département de théâtre de l'UQAM et praticien

Denis Dion
DMA
Compositeur, pédagogue

Johanne Dor
Directrice artistique et administrative
La Rotonde
Centre chorégraphique contemporain du Québec inc.

Jean-Michel Dufaux
Animateur/scripteur

Sylvain Lafortune
Interprète en danse

Michel Leduc
Coordonnateur
Département des technologies musicales
Cégep de Drummondville

Michel Lévesque
Enseignant - Dessin d'architecture
Cégep de Sainte-Foy

Pierre Morel, architecte
Côté, Chabot, Morel architectes

Annexe VIII

Publications de la Commission

Documents d'orientation

— Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

— La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: sa mission et ses orientations

— L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence

— L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales

— L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

— L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

Version anglaise

— Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines

— Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines

— Evaluating Programs of Studies — General Guidelines

— General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

— The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations

Guides spécifiques pour l'évaluation de programmes d'études

— La composante de la formation générale des programmes d'études

— Le programme de Sciences humaines

— Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde

— Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

— Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)

— Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)

— Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Version anglaise

— The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology

— The General Education component of Programs of Studies

— The Social Science Program

— Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

— Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors

Rapports synthèses

— Évaluation des programmes d'Informatique

— Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde

— L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse

— L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse

— Évaluation du programme de Sciences humaines

— Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives

Rapports annuels

— Rapport annuel 1993-1994

— Rapport annuel 1994-1995

— Rapport annuel 1995-1996

— Rapport annuel 1996-1997

— Rapport annuel 1997-1998

Autres publications

Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme :

— Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme — Étude de cas. L'évaluation des programmes d'études au Québec

Version anglaise

— Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme —Case Study. Evaluating Programs of Study in Québec